



DÉPARTEMENT DES VOSGES
COMMUNE DE VENTRON

ARRÊTÉ 049/2026

**ROUTE BARRÉE TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET D'ENROBÉS
VOIE COMMUNALE DES VANRES (VC1)**

Le Maire de la Commune de VENTRON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2212.2, L. 2213.1 et L.2213.2 ;

Considérant que des travaux de réfection de voirie et d'enrobés vont être réalisés sur la voie communale des Vanres VC1 par l'entreprise STPI, rue des Mineurs, 70250 Ronchamp.

Considérant que ces travaux vont occasionner une gêne importante du fait de la présence d'engins de chantier et pour des raisons de sécurité,

A R R Ê T E

Article 1 -En raison des travaux de réfection de voirie qui vont être réalisés par l'entreprise STPI, rue des Mineurs, 70250 Ronchamp, la route suivante sera barrée et la circulation sera interdite à tous les véhicules (sauf riverains) :

Voie communale des Vanres VC1 (voir plan annexé)

à compter **du lundi 24 août 2026 à 6h00 au vendredi 4 septembre 2026 à 18h00**

Article 2 – Le stationnement des véhicules est interdit sur toute l'emprise du chantier.

Article 3 - Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, ces interdictions ne s'appliquent pas aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public (mission de police, recherche, sauvetage ...) ;

Article 4 - Une voie carrossable sera rétablie le soir et les weekends pour permettre une circulation riveraine uniquement

Article 5 - La mise en place de la signalisation et des barrières réglementaires est à la charge de l'entreprise

Article 6 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- . Entreprise STPI, rue des Mineurs, 70250 Ronchamp
- . Brigade de Gendarmerie de SAULXURES SUR MOSELOTTE
- . Service redevance incitative CCHV de CORNIMONT
- . Affichage sur le terrain
- . Archives de la Mairie.

Fait à Ventron, le 4 août 2026
Le Maire,



P. COQUEAU

